
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES
DE L'EST VENDEEN**

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 2 AVRIL 2024

N° OM02042408

CM/CM

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de Conseillers Syndicaux : 35
Nombre de votants : 20

Nombre de présents : 19
Nombre de oui : 20

PRESENTS : Anne BIZON, Michel VINCEDEAU, Lionel GAZEAU, Frédéric PORTRAIT, Christian PELLETIER, Alain SCHMUTZ, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT, Jérôme CARVALHO, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Daniel DRAPEAU, Hélène MADORRA, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Emmanuel TESSIER, Annie TETARD formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Adeline AUBERGER, Emmanuelle MOREAU, Franck JAUD, Alain CAREIL (pouvoir à Pascal COUSIN), Jean-Michel CHATONIER, Jean-Yves BRICARD, Valérie TONARELLI, Christian DROUULT, Anthony GRIMAUD, Isabelle MOINET, Jean-Claude MARCHAND, Anne ROY, Dominique MARTIN, Edwige GODET, Damien CRABELL, Daniel MOTTARD, Yvan CHENU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION D'EMPLOI SUITE A DEMISSION

Monsieur Le Président rappelle au Comité Syndical :

Un agent, en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1er février 2019, a manifesté le souhait de démissionner à compter du 15 janvier 2024.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Conseil Social Territorial du 18 mars 2024,

Le Président propose au Comité Syndical :

- la **suppression** d'un emploi au 1^{er} mai 2024 de :

- Adjoint technique

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (20 Oui, 0 Non, 0 Abstention), adopte le tableau des effectifs suivant :

Filière administrative	Postes ouverts au 1^{ER} Mai 2024	Postes pourvus au 1^{ER} Mai 2024
Catégorie A : attaché hors classe	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 2nde classe	5	5
Total filière administrative	7	7
Filière technique	Postes ouverts au 1^{er} mai 2024	Postes pourvus au 1^{er} mai 2024
Catégorie A : ingénieur	1	1
Catégorie C : adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Catégorie C : adjoint technique	3	2
Total filière technique	5	4
TOTAL	12	11

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Jean-Pierre
Mallard
Date de signature : 04/04/2024
Qualité : Président du SCOM Est Vendéen

Jean-Pierre MALLARD

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Yannick Soulard
Date de signature : 04/04/2024
Qualité : Vice-président du SCOM Est Vendéen

Yannick SOULARD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.